

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 11 septembre 2017

Présents :

GEFFROY Mathieu, LE CAM Hervé, COURTOIS Jean-Yves, GESTIN Joseph, GAUTIER Anne, LE CAM Georges, PAMPANAY Fabienne, LE LOUARN Serge, QUENDERFF Jean-Luc, STEUNOU Sylvie, LE PRÉ René, SAVÉAN Bernard, PINSON Zofia.

Absente excusée : AKALP Jacqueline (pouvoir à GAUTIER Anne).

Secrétaire de séance : GESTIN Joseph.

Décision modificative

Lors du vote du budget, la somme de 600 € avait été admise en non-valeur (impayés de loyers irrécouvrables depuis 2011). La somme avait été inscrite au compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs). Le Trésorier préfère que le document comptable soit émis au compte 6541 (créances admises en non-valeur). Il n'y a pas de crédit au chapitre. Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Section	Sens	Chapitre	Compte	Libellé	Somme
F	D	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 600,00 €
F	D	65	6541	Créances admises en non-valeur	+ 600,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative proposée par Monsieur le Maire.

Modification des statuts de la CCKB

Monsieur le Maire annonce que la communauté de communes du Kreiz-Breizh a été dotée, en fin d'année dernière, de statuts actualisés se conformant aux préconisations de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe. Le Conseil communautaire du 20 juillet 2017 a considéré qu'il convenait de poursuivre dans cette voie en adaptant les statuts aux évolutions de l'article L5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il a, dans cette optique, décidé de compléter la liste des compétences communautaires en y ajoutant :

- La création ou l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire, celle-ci étant définie comme les voies hors agglomération sur lesquelles le trafic quotidien moyen est supérieur à 1 500 véhicules.
- En matière de politique de la ville, l'élaboration du diagnostic de territoire ; la définition des orientations du contrat de ville ; l'animation et la coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs de prévention de la délinquance ; les programmes d'action définis dans le contrat de ville.
- La création et la gestion de maisons de services au public et la définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L211-7 du Code de l'Environnement.

Pour être officialisée par arrêté préfectoral, cette décision doit être, désormais, entérinée par une majorité qualifiée de conseils municipaux. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adjoindre à la liste des compétences exercées par la communauté de communes du Kreiz Breizh, les compétences proposées.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée des demandes de subventions parvenues en mairie :

Fonds d'Aide Aux Jeunes. Dans le cadre du contrat de territoire, les communes se sont engagées à abonder le fonds d'aide aux jeunes. Le département préconise un versement compris entre 0,35 et 0,40 €, soit 192,85 et 220,40 € pour la commune. Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abonder le fonds d'aide aux jeunes à hauteur de 200 €.

- Le club de Badminton de ROSTRENEN est passé en nationale 1. Pour faire face à l'augmentation des dépenses liées au transport et à l'hébergement de l'équipe partout en France, ils demandent une subvention aux mairies

de la CCKB. Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle d'encouragement de 100 €. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100 €.

- En solidarité avec les sinistrés de ST MARTIN, Monsieur le Maire propose que la commune fasse un don. D'autres communes ont déjà octroyé des subventions à hauteur de 1 € par habitant. Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 531 €.

Emploi aidé

Eric LE JEHAN, employé communal est en arrêt maladie depuis le 1er mai 2017. Son arrêt est prolongé au minimum jusqu'au 2 octobre. Pour le remplacer, M. Jérôme MORCEL est employé 2 jours par semaine. M. Freddy DENAMUR l'épaule depuis juillet. Le broyeur d'accotements a été passé 1 fois par l'ETA d'Armor sur la partie ouest de la commune, la partie est a été faite par M. Hervé LE CAM, adjoint au maire. A la reprise de M. LE JEHAN, il est envisagé de conserver un temps partiel pour l'entretien des espaces verts. M. MORCEL travaille actuellement 20 h hebdomadaires à PEUMERIT-QUINTIN dans le cadre d'un CAE. La commune de LANRIVAIN l'emploie sans aide 14 h / semaine. Son CAE se termine en novembre à PEUMERIT. Après concertation avec Michel CONNAN, maire de PEUMERIT. Il serait envisageable que LANRIVAIN embauche un agent en CAE pour 35 h hebdomadaires et le mette à disposition de PEUMERIT pour 20 h. Il resterait ainsi 15 h pour LANRIVAIN, soit le volume horaire actuel. Ainsi, les 2 communes pourraient bénéficier de l'aide des pouvoirs publics. Les emplois d'avenir sont réservés aux jeunes remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- Avoir entre 16 et 25 ans
- Être sans emploi
- Avoir un niveau de formation inférieur au « niveau bac »
- Connaître de grandes difficultés d'insertion dans la vie active
- Totaliser au moins 6 mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.
- Cette durée peut être inférieure à 6 mois si la situation le justifie (parcours, formation, perspectives locales d'accès à l'emploi...)
- Une priorité d'accès est donnée aux jeunes dont le domicile est situé en ZUS (zone urbaine sensible) ou en ZRR (zone de revitalisation rurale)
- Un accès dérogatoire aux jeunes ayant une formation supérieure au niveau bac est accordé aux jeunes résidant en ZUS ou ZRR et qui a connu une période de recherche d'emploi d'au moins 1 an dans les 18 derniers mois.

L'emploi d'avenir est un contrat de droit privé, conclu pour une durée déterminée d'au minimum 1 an et au maximum 3 ans. La durée hebdomadaire du travail est comprise entre 20 h et 35 h. Le jeune devra être accompagné pendant la durée du contrat par un référent mission locale et par un tuteur de la structure employeuse. L'employeur perçoit une aide financière de 75 % du SMIC brut s'il appartient au secteur public (soit 1 110,20 € pour un temps plein). Le jeune bénéficie d'un parcours de formation qui se concrétise en fin de contrat par une attestation de formation ou d'expérience professionnelle, une certification professionnelle reconnue ou une validation des acquis de l'expérience. La prime de précarité n'est pas due en fin de contrat. Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique territorial en CAE pour l'entretien des espaces verts de la commune et de l'assainissement pour 35 heures hebdomadaires avec mise à disposition pour la commune de PEUMERIT-QUINTIN pour 20 h. Après la délibération, M. Georges LE CAM, conseiller municipal fait remarquer que les lingettes sont de plus en plus nombreuses à l'assainissement. Comme indiqué dans le bulletin communal 2017, les lingettes sont à jeter dans les poubelles. Notre système d'assainissement ne peut pas prendre en charge ce type de pollution, qui peut, de plus, boucher les canalisations. Après discussion, les élus municipaux décident de l'envoi d'un courrier à tous les utilisateurs branchés sur l'assainissement collectif afin de les mettre en garde contre ces pratiques. Si le problème persiste, les tabourets de branchement seront contrôlés.

Aménagements paysagers

Monsieur Le Maire annonce qu'une commission a reçu M. PIDOU, paysagiste conseil au CAUE 22. Différentes propositions d'aménagements ont été abordées dans le but de diminuer ou du moins pouvoir mécaniser l'entretien des espaces communs, égayer les aménagements et espaces publics et diminuer la vitesse des véhicules. Les coûts d'installation et d'entretien ont également été pris en compte :

- Aménagement des abords de la salle des fêtes et de la place de l'église :

Il est proposé de modifier le tracé de la route entre la salle des fêtes et la place de l'église afin de mieux marquer l'embranchement avec la rue Kreisker. Des arbres (chênes) seront plantés sur la place, en bordure de route afin de casser le visuel minéral de la place de l'église et donner une impression de diminution de la largeur de la voie dans le but de diminuer la vitesse des véhicules. Le pied de ces arbres sera paillé et planté de vivaces ou d'arbustes pour ne pas avoir à désherber. La rambarde installée sur le pourtour du monument aux morts présente des signes de corrosion assez avancés par endroit. Il est proposé de retirer cette installation sans la remplacer.

- Plantations au nouveau cimetière :

Il est proposé de pailler les talus qui ont été créés autour du nouveau cimetière afin d'y implanter des plants de haie et d'arbres. Un chantier de plantation sur une journée est prévu en novembre. Il est ouvert à tous les habitants souhaitant aider à la mise en place des végétaux. Au nouveau cimetière également, une barrière ainsi qu'un monument tenant lieu de jardin du souvenir vont être commandés et installés. Les travaux de goudronnage des allées auront lieu dès qu'une installation d'ENEDIS prévue en sous-sol sous le parking sera réalisée.

- Fleurissement à l'ancien cimetière :

Le désherbage manuel du cimetière est fastidieux. Des semis de fleurs vont être réalisés dans les endroits les plus envahis de mauvaises herbes, soit les pieds de murs extérieurs du cimetière et les pieds de murs côté est de l'église. Un test d'implantation de végétation rase sera réalisé en inter-tombes sur une rangée de monuments. M. Serge LE LOUARN, conseiller municipal, va faire réaliser des essais de matériel de désherbage mécanique dans le cimetière le 16 octobre. Les élus des autres communes de la CCKB seront conviés. Une acquisition de matériel en commun avec une ou plusieurs autres communes sera évoquée. Le cimetière ne sera pas nettoyé avant cette date, de manière à avoir suffisamment de matière pour rendre l'essai concluant.

- Fleurissement des pieds de murs :

L'entretien des pieds de murs (jonction entre le mur de la maison et le pavé du trottoir), représente également un problème. Certains propriétaires entretiennent bien cette partie, d'autres n'y touchent pas. Afin d'éviter le développement des mauvaises herbes, il est possible d'implanter des fleurs assez basses afin de couvrir le sol. Un test va être réalisé le long de la maison Maria Mathieu. Les habitants du bourg qui souhaitent également tester le fleurissement des pieds de murs le long de leur habitation doivent se faire connaître en mairie. Des graines leurs seront remises gracieusement.

- Création d'un verger collectif :

Le terrain situé entre la rue du Grand Hêtre et la station d'épuration est maintenu en pelouse actuellement. Il est proposé la mise en place d'un verger collectif en partenariat avec l'école de LANRIVAIN si les enseignants sont intéressés. Le projet sera également proposé aux écoles d'horticulture du secteur. Le principe est d'implanter différentes espèces de fruitiers adaptés au climat et de proposer des chantiers de taille, de cueillette... ouverts à l'ensemble de la population.

- Réalisation d'une écluse routière :

Une écluse routière va être réalisée en lien avec les services du département sur la rue de Kerné Uhel. L'implantation sera conçue pour limiter la visibilité, donc la vitesse des véhicules.

Après présentation de ces différents projets et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ces aménagements.

Acquisition d'une partie des terrains cadastrés section AB n°138 et 140

Monsieur le Maire annonce que lors des travaux d'aménagement du nouveau cimetière, une partie des terrains cités a été aménagée par erreur. La propriétaire, Mme LE ROUX est disposée à vendre ces portions à la commune pour environ 300 € (surface à confirmer après bornage). En cas d'échec, elle demande la remise en état du talus démolé pendant les travaux. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'acquisition de ces parties de terrain au prix de 5 €/m², mandate le cabinet de géomètre RENEVOT de CARHAIX pour réaliser le bornage et le Centre de Gestion des Côtes d'Armor pour l'acte administratif lié à l'acquisition du terrain.

Comité d'Entraide du Kreiz Breizh

Monsieur Joseph GESTIN, adjoint au maire, relate les différentes informations liées à l'assemblée générale du Comité d'Entraide du Kreiz Breizh du 17 août 2017. Depuis mai 2017, le CEKB est géré par un cabinet administratif. De 2014 à 2016, les comptes ont présenté un déficit cumulé de 500 000 € auxquels viendront s'ajouter un déficit prévisible de 200 000 € supplémentaires pour l'année 2017, portant le déficit à 700 000 € au 31 décembre 2017. La directrice a été licenciée en mai 2017 lors de la prise de gestion par le cabinet administratif. Le volume d'heures travaillées est passé de 75 000 heures annuelles en 2013 à 40 000 heures en 2017. 15 emplois (temps partiels) n'ont pas été renouvelés après des départs volontaires ou des départs en retraite. Le taux horaire actuel est de 22,01 €/heure. Lors de la réunion du 17 août, différentes possibilités ont été évoquées : la mise en cessation de paiement (liquidation judiciaire), le rapprochement avec une autre structure (un rapprochement a été tenté avec le comité du Corong de CALLAC, mais l'autre structure, moins endettée, a refusé). L'association AMAPA (Association Mosellane pour les Personnes Âgées) a fait également une proposition de gestion dans la continuation de l'existant, permettant le maintien des services actuels, tout en apportant une gestion qui permettra, sur le long terme, d'assainir la situation financière. Cette solution est celle qui a été retenue. Le nouveau bureau de l'association est donc formé de 15 membres, dont 9 liés à l'AMAPA, les 2 conseillers départementaux de secteur et 4 représentants des communes.

Questions diverses

- Point sur la rentrée scolaire : L'école accueille cette année 31 élèves : 11 primaires dont 4 CM2 et 20 maternelles. Pour les accueillir, un réaménagement des locaux a été réalisé. Un dortoir a été créé dans une salle de classe, et la garderie et le bureau de direction ont été déplacés dans les locaux de l'ancienne bibliothèque. Un

rafraîchissement intérieur et l'acquisition de nouveau mobilier a été nécessaire. Une nouvelle enseignante, Nolwenn FALLEZAN, a été nommée pour la classe des primaires. Hélène PREVOT remplace de nouveau cette année Florence PERRON-D'ARC qui termine sa formation d'enseignante bilingue le 30 novembre. Mme Fabienne PAMPANAY, conseillère municipale interroge Monsieur le Maire sur le fait que ces travaux n'ont pas été décidés en Conseil Municipal, et la manière dont ils ont été financés. Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget, une ligne budgétaire de 7550 € a été votée pour des travaux à l'école financée par 50 % d'autofinancement, 30 % de DETR et 20 % d'aide parlementaire. Ces travaux ont été décidés en fin d'année scolaire avec les enseignantes et le personnel travaillant à l'école au vu du nombre d'élèves à inscrire en maternelle à cette rentrée. Pour rappel, le dernier conseil municipal a eu lieu le 6 juin. Les travaux ont été réalisés pendant les vacances scolaires. Mme PAMPANAY interroge également Monsieur le Maire sur le fait que le retour à la semaine de 4 jours n'ait pas été débattu en conseil municipal avant la fin de l'année scolaire. Monsieur le Maire rappelle que le choix de la majorité des maires de la CCKB est de rester pour toutes les écoles publiques à 4,5 jours pour cette année scolaire afin que chacun puisse réfléchir à une nouvelle organisation du temps scolaire, car des emplois sont en jeu. Les écoles de la CCKB qui ont demandé un retour à la semaine de 4 jours se sont vu refuser la dérogation au niveau de l'inspection d'académie pour cette année.

- Monsieur le Maire donne lecture des différentes invitations reçues en mairie à destination des conseillers municipaux.
- Monsieur le Maire annonce que Mme Anne GAUTIER, adjointe au maire, a rencontré M. et Mme GUBAN, restaurateurs à LANRIVAIN et qu'ils ont accepté de mettre leur salle de restaurant à disposition pour l'organisation du repas communal du 11 novembre.
- Point sur les travaux de la salle des fêtes : Les appels d'offres vont être déposés cette semaine ou en début de semaine prochaine. La livraison prévisible est donc reportée à octobre 2018.
- L'association TOMAHAWK, dont le siège est basé à QUERRIEN (Finistère) et pour laquelle un jeune de la commune travaille, a proposé son aide pour la démolition de la salle des fêtes en échange de matériel à récupérer dans la salle des fêtes. Plusieurs conseillers municipaux font remarquer qu'il se pourrait que la ressourcerie « Ty Récup » pourrait être intéressée par la récupération de matériaux. Les associations locales qui souhaitent récupérer des matériaux ou du matériel contre de l'aide à la démolition sont invitées à se faire connaître au plus vite en mairie.
- Mme Sylvie STEUNOU, conseillère municipale, fait remarquer qu'une nouvelle soirée bruyante a eu lieu au presbytère. Elle demande s'il est possible de rappeler aux personnes qui louent la salle de ne pas déranger les voisins. Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est indiqué qu'il est interdit de faire du bruit à l'extérieur à partir de 22 heures dans la convention de mise à disposition de la salle et que lorsque les personnes viennent chercher les clés de la salle, cette disposition leur est rappelée.
- M. Hervé LE CAM, fait le point sur les différents aménagements qui ont été demandés au stade de foot (aménagement d'un parking, réparation de l'escalier des tribunes, réparation des toitures des vestiaires et des tribunes). Les demandes de devis pour la fourniture de matériaux sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare close la séance du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance,
Joseph GESTIN,
Adjoint au Maire.